

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 11 septembre à 20 heures

## **Ordre du jour :**

- Avenant aux Travaux Bordel TP,
- Avancement du site internet,
- Avancement de l'étude nomination des voies,
- Procédure de péril maison d'habitation,
- Subvention populations sinistrées / tornade Département du Nord,
- Redevance d'occupation du domaine public – réseaux gaz,
- Convention Conseil Général / aménagement de sécurité dans la traversée du village,
- Questions diverses.

## **1 / Avenant Entreprise BORDEL TP**

Monsieur le Maire explique les travaux supplémentaires de l'aménagement de la traversée du village tels que la création d'un massif pour les panneaux électoraux, l'aménagement de l'aire devant la mairie (non prévu à l'origine mais réalisé suite à un sinistre) et le liseré en pépite gris anthracite pour border les zones de revêtement coloré.

Il rappelle le montant initial du marché (parking, plate forme route et arrêt bus) 116.146, 70 € HT et donne le montant final qui s'élève à 121.727, 71 € HT soit un coût supplémentaire de 5581, 01 € HT .

Le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant positif au marché de travaux de l'entreprise BORDEL TP.

## **2 / Avancement du Site internet**

Monsieur BARBE, responsable de la commission « communication » fait le point sur l'avancement du Site.

Le projet de la présentation du site a été élaboré le 9 juillet dernier avec le prestataire « Sté Ingénie ».

La charte graphique présente un bandeau de 3 photos avec le nom de la commune et le rajout futur d'un logo (ces photos changent en fonction du chapitre sélectionné). Sur la page d'entrée du site apparaît également un encadré « infos flash » la météo du jour, un petit historique géographique de la commune. L'arborescence est calquée en partie sur la présentation du bulletin municipal. Les chapitres sont les suivants :

- Vie municipale avec les sous menus (le conseil municipal, les commissions, les projets, le personnel...)
- Enfance et jeunesse (écoles, les services périscolaires, les centres de loisirs, le CMJ...)
- Vivre à Belmont (associations, actions sociales, Bibliothèque, urbanisme, eau, assainissement...)
- Tourisme et économie (offices du tourisme, hébergement, entreprises, artisans commerçants...)
- Accès et situation (carte géographique, accès par la route...)
- Galerie de diverses photos (bâtiments, hameaux...)

Les documents pour les diverses informations sont en préparation. Certains seront agrémentés par des photos. Une première formation pour la préparation du site a eu lieu le mercredi 10 septembre 2008. Le site sera probablement en ligne début novembre.

Le projet de logo est en cours de réalisation. Il représentera les 2 rivières (Thiers et Guiers) et les 2 entités Belmont et Tramonet - Couleurs : notion de verdure et de bleue (voir logo Val Guiers et APS). 3 propositions seront présentées prochainement par le prestataire du site internet.

## **3 / Etude de nomination des voies**

Présentation de Monsieur VERGUET du projet d'appellation des diverses voies « allée, chemin, route de... ». Cette nouvelle signalétique sera installée aux divers carrefours et présentera une information directionnelle.

Exemple : panneau route de St Genix dès l'entrée sur Belmont en arrivant de Pont, route de Domessin pour la route appelée «route du kilomètre »... La signalétique des hameaux reste inchangée. Seuls les axes principaux sont nommés et la numérotation des maisons sera réalisée en fonction de cette nomination des voies.

Après discussion, quelques petites corrections ont été apportées au projet initialement présenté. L'étude portera ensuite sur la numérotation des maisons et prochainement un appel d'offres sera réalisé pour les travaux de création et pose des panneaux et plaques des habitations.

## **4/ Procédure de péril – maison d'habitation**

Monsieur le Maire explique que suite à un contact des services de la DDASS visant à l'informer des conditions de vie d'un administré logeant dans une habitation insalubre, une visite du logement a été réalisée en présence du propriétaire-occupant, d'un technicien sanitaire mandaté par les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, de Madame PLASSAIS, Infirmière référent personnes handicapées du T.D.S., de Monsieur CHIAIS, Technicien du CAL-PACT et de Madame BOURBON, Conseillère Municipale.

Il s'avère que le logement habité est dans un état de délabrement important au niveau de la structure, que les installations électriques et de chauffage sont non conformes et dangereuses.

Suite à ce constat et en raison du danger, une procédure de péril a été mise en œuvre. En cas de non réalisation des travaux les plus urgents, dans le délai imparti, le tribunal administratif sera saisi et nommera un expert qui jugera du péril imminent ou non. Un arrêté municipal sera pris pour la mise en œuvre des mesures de sécurité provisoires et urgentes.

## **5/ Subvention – Sinistrés Département du Nord (tornade)**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du Trésor public signalant la possibilité de verser une subvention sur le compte ouvert « TP urgence tornade d'Haumont ». Cette ouverture de compte a été réalisée suite aux diverses demandes des collectivités qui souhaitent apporter une aide financière. Les sommes recueillies sont destinées à abonder le fonds de concours permettant les secours d'urgence.

Les membres du conseil ont décidé de réserver les aides de cette nature aux communes proches qui seraient dans le besoin en cas de sinistre dû aux intempéries.

## **6/ Redevance d'occupation du domaine public GAZ.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant sur le régime des redevances pour l'occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz. Il précise que cette redevance dont le montant maximum peut être perçu à partir de 2008, est calculée en fonction de la longueur du réseau gaz. Pour 2008, elle s'élève à 190.20 Euros.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à la perception de cette recette.

## **7/ Convention Conseil Général Savoie / route agglomération traversée du village**

Monsieur le Maire explique qu'en raison des aménagements récents, il convient de passer une convention avec le Département portant sur les conditions dans lesquelles sont aménagés, entretenus et financés les équipements relatifs aux aménagements de sécurité dans la traversée du village sur la RD 35D.

Il rappelle le financement apporté par le Département, soit une subvention de 16.408 Euros pour l'aménagement sécuritaire (création de ralentisseurs...) pour un montant de travaux s'élevant à 39.216 € HT et la prise en charge à 100% de travaux supplémentaires de réfection totale de la chaussée (noir) s'élevant à 9.250 € HT.

Le conseil municipal autorise la signature de la convention.

## **Questions diverses**

### **Point sur la rentrée scolaire**

Transport scolaire : retour de l'accompagnatrice Mme. PINTO sur une partie du circuit de 13 heures en raison de l'effectif en hausse des maternels. Madame VALLIN, rappelle l'obligation de mettre à disposition dans le car un agent accompagnateur dès que l'effectif atteint les 7 maternels.

Cantine : Fréquentation : 25 à 30 enfants par jour. Une hausse est à prévoir dans les semaines à venir en raison de la reprise d'activité professionnelle de certains parents.

Salle informatique : Le projet d'aménagement d'une salle informatique est en cours de réalisation. Le renouvellement du contrat d'emploi de vie scolaire jusqu'en mai 2009 permet, pour cette année, l'encadrement nécessaire aux enfants de primaire. Cette nouvelle activité pourrait être enseignée au plus tard à compter de janvier 2009.

### Création d'un service d'accueil en cas de grève ou d'absence du personnel enseignant

Une nouvelle loi du 20 août 2008 institue un droit d'accueil par les communes dès que + 25% du personnel enseignant est en grève.

La commune doit dès l'absence de l'un ou des deux enseignants de l'école primaire, mettre en place un accueil dans les locaux scolaires ou autres salles communales, pour les enfants dont les parents auraient des difficultés à trouver un moyen de garde.

L'encadrement pourra être réalisé par le personnel municipal, les parents d'élèves, les enseignants retraités...

Les agents des services périscolaires du regroupement scolaire seront appelés en cas de besoin ainsi que le personnel administratif et toutes autres personnes qui seraient disponibles.

### **Bibliothèque**

Madame VALLIN, Présidente du Syndicat scolaire de Montbel signale la livraison du mobilier pour la semaine prochaine. Elle explique que suite aux dons très nombreux d'ouvrages et à la constitution d'une équipe bénévole, les travaux de tri, de classement et numérotage ont commencé à la mi-juillet. A ce jour, les membres bénévoles de la bibliothèque réalisent la couverture des ouvrages conservés (environ 1000 romans à couvrir sans compter les livres et BD enfants). L'ouverture au public est prévue en fin d'année ou janvier 2009.

Un projet de règlement intérieur est en cours et sera proposé au Conseil Syndical très prochainement. Il précisera les horaires d'ouverture au public : Lundi 16H – 17H30 – Mercredi 14H – 17H et Samedi 9H – 11H, le montant de la cotisation par famille des communes du SIVU Scolaire soit 6 Euros et celui des familles des communes extérieures, le nombre d'ouvrages en prêt par famille, la durée du prêt, les conditions de remplacement en cas de perte ou détérioration...

## **Point par les diverses commissions**

### **Communication**

Monsieur BARBE rappelle la distribution de l'information municipale début juillet et précise qu'aucun bulletin réponse n'a été retourné pour ce qui concerne le questionnaire « communication » sur les moyens à mettre en œuvre et les attentes de la population.

### **Animation**

Mme BOURBON signale également aucun retour du bulletin réponse « animation » de la note d'information de juillet. Elle rappelle le projet de soirée du mois de novembre sur le thème des fruits de l'automne (châtaignes grillées, jus de pommes) accompagnés de chants et musique. Elle donne le compte rendu de la réunion du 7 août dernier avec les associations qui ont été sollicitées pour une participation à cette rencontre visant à rassembler la population. Il en ressort qu'elles ne semblent pas toutes disponibles pour s'investir en commun dans une nouvelle manifestation. Certaines ont déjà de nombreuses activités. La commission animation et les associations doivent se réunir à nouveau le 18 septembre prochain. A cette occasion, il sera décidé le maintien ou non de la soirée.

## **Travaux**

Le nettoyage des mousses sur les toits de la mairie et du préau de la garderie a été réalisé courant juillet. Monsieur PERROT-MINNOT précise que celui de la salle polyvalente devrait être réalisé dans les jours à venir ainsi que la réfection des boiseries par le même artisan.

Monsieur ROYER précise que les mois de juillet et août ont été calmes et que certaines démarches pour les projets en cours sont restées vaines.

Le projet d'aménagement paysager de la chapelle devrait être réalisé très prochainement. Pour plus de visibilité, l'employé communal a tronçonné les arbres des abords et l'artisan retenu pour les travaux devra retirer les souches et planter quelques arbustes.

Atelier Communal. Monsieur MARTIN explique qu'un projet d'extension ne serait pas judicieux étant donné les problèmes de terrain pentu et le manque de place pour la circulation des véhicules. La construction d'un nouveau bâtiment en fond de cour et en limite de propriété semble être la solution à retenir. Un devis pour la charpente a été réceptionné, d'autres doivent être transmis prochainement.

Monsieur MARTIN signale qu'il convient d'attendre la libération en fin d'année du logement de Tramonet pour réaliser, d'une part l'installation de la VMC et d'autre part, l'étude sur l'aménagement des combles.

Monsieur FROGER signale qu'il est en attente de devis pour un aménagement visant à empêcher l'accès des véhicules (caravanes) au terrain situé en face des creuses, en bordure du Guiers. Il signale également la réalisation de l'aménagement d'une aire de stationnement pour les véhicules sur les Berges du Guiers, au niveau de l'arrivée des canoës.

Monsieur VERGUET signale qu'une rencontre aura lieu le 23 septembre avec Monsieur Jeannin de la D.D.E. et le cabinet Peronnier pour l'étude de l'aménagement de la Zone Nab « Frais Gros ». A savoir, quels seraient les travaux les plus judicieux à entreprendre en matière de voirie et également la procédure à mettre en œuvre pour la participation financière des propriétaires de terrain à bâtir. Il précise que l'étude des eaux pluviales du lavoir au Guiers est liée à cette opération.

## **Fleurissement**

Madame BOURBON fait part à l'assemblée des réflexions de la commission du département dont la visite a été réalisée fin juillet pour le concours 2008 des villages fleuris. Elle explique que l'état des bâtiments (échafaudage mairie) est pris en compte ainsi que celui des chemins de randonnées. La commission conseille d'utiliser plus de minéral et d'écorces et propose d'organiser une réunion d'information avec les communes d'Avressieux et de Rochefort.

Madame BOURBON explique qu'il conviendrait de récompenser les habitants qui ont fait un effort visible pour le fleurissement de leur habitation. Le projet d'un concours communal est à l'étude.

## **Conseil Municipal Jeunes**

Monsieur PERROT-MINNOT fait part à l'assemblée d'une dernière réunion fixée le 23 septembre prochain avec les conseillers jeunes élus en 2006. Il précise la date des prochaines élections qui auront lieu le 17 octobre 2008. Chaque adolescent né entre 1995 et 1997 recevra le livret du CMJ et toutes les informations lui permettant de participer aux élections.

## **Parisolidarité**

Monsieur VERGUET fait le compte rendu de l'assemblée Générale du mardi 9 septembre. Il indique que l'association est installée dans ses nouveaux locaux sis face au Collège de St Genix. Ce grand bâtiment a été aménagé pour accueillir les services sociaux existants sur St Genix et l'étage est réservé à des logements en location. Il signale qu'un agent demande à effectuer une formation d'esthéticienne sur 2 ans dans le but de créer un service esthétique sociale pour aider les personnes à la recherche d'emploi. Le remplacement de cet agent occasionnera une dépense supplémentaire pour les communes participantes.

## **Abbaye de la Rochette**

Messieurs VERGUET et PIONCHON expliquent leur rencontre avec Mère Abbessse qui s'inquiète du devenir des bâtiments occupés par une trentaine de sœurs à ce jour. Autrefois, l'Abbaye en comptait 70. Aujourd'hui, il serait judicieux que les sœurs se regroupent et aménagement un coin de vie plus adapté à leur nombre. D'autant plus que les frais d'entretien et de chauffage de ces bâtiments sont très importants. La question de l'utilisation des bâtiments libérés se pose. L'idée de création d'une maison d'accueil pour personnes âgées indépendantes a été émise. Cependant, Monsieur le Maire explique que l'étude d'un tel projet d'établissement public n'est pas réalisable actuellement. Il convient d'attendre quelques mois puisque la compétence « aide sociale aux personnes âgées » doit être transférée prochainement à la communauté de Communes Val Guiers qui se chargera d'étudier la faisabilité de cette opération.

**Communauté de Communes Val Guiers** « Compétence sociale – Pôle vieillesse ». Tous les conseillers des communes membres sont invités à participer à la réunion fixée le 3 octobre prochain à 20 heures à la salle des fêtes de la Bridoire.

## **SIVU Jeunesse**

Monsieur PERROT-MINNOT signale le départ de l'animateur Karl remplacé par Christine LOUANDRE. Il signale également le succès de la sortie « Vulcania » du 6 septembre dernier.

**Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 23 octobre 2008 à 20 heures**

